Extrait du guide de l'évaluation
« Évaluer dans le cadre du contrôle continu
Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques »

Éducation physique et sportive

L'EPS est normalement évaluée dans le cadre du CCF, sauf lorsque au plus une seule situation d'évaluation a pu être mise en œuvre dans l'année. Dans ce cas, le contrôle continu est également pris en compte. Cependant les notes de bulletins scolaires d'EPS contribuent aux 10% de contrôle continu en classe de première comme de terminale.

(Remarque : les notes de bulletin sont amenées cette année à compter dans la moyenne annuelle et, par conséquent, dans la note du BAC en cas de nombre insuffisant de CCF).

Pour les notes des bulletins scolaires du contrôle continu, les orientations sont les suivantes :

1. Les notes du bulletin doivent prendre en considération les apprentissages des élèves. Dans les activités physiques sportives artistiques (APSA) programmées en première ou terminale, elles doivent témoigner du degré d'acquisition des différents attendus de fin de lycée (AFL) des programmes. Ce n'est pas une note de « participation-progrès ».
2. L'évaluation de ces AFL peut s'organiser, si les équipes le jugent pertinent, à partir du protocole commun prévu dans le cadre du CCF : situation d'évaluation, éléments évalués, critères et indicateurs du référentiel, etc. ; la co-évaluation n'est pas obligatoire ;
3. La période où l'EPS n'a pu se dérouler qu'en extérieur ne donne lieu à notation que dans les conditions suivantes :
   - L'activité extérieure était prévue dans le parcours de formation de l'élève (exemples : demi-fond, course en durée, course d'orientation) ;
   - L'activité peut se dérouler dans des conditions qui permettent une évaluation : conditions d'enseignement respectées, durée d'apprentissage suffisante pour les élèves, conditions sanitaires respectées …

     *(Remarque : il s'agit de l'un **ou** l'autre des deux points).*
4. Sur l'ensemble de l'année, le passage par trois champs d'apprentissage est encouragé ; une évaluation dans deux APSA représentatives de deux champs d'apprentissage distincts constitue un minimum ;
5. Une réunion d'harmonisation avant la transmission des notes définitives du bac doit être effectuée au sein des équipes EPS de l'établissement (chaque professeur n'attribue pas ses notes de manière isolée et indépendante).